

## COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du vendredi 3 juin 2022**

L'an deux mil vingt-deux le 3 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

- **Présents** : Mesdames Dupuis Françoise, Faro Laure, Gouédard Marie-Hélène, Messieurs Berthier Michel, Bertrand Julien, Dora Sébastien, Pauvert Stéphane, Vanhove Roland, Rouxel Didier, Lesire Frédéric.
  
- **Absents excusés** :
  - Decroix Pierre-François donne pouvoir à Roland Vanhove.
  - Windenberger Yann donne pouvoir à Faro Laure
  - Deschamps Gwenaëlle
  - Pointeau Vincent

**Secrétaire de séance** : Lesire Frédéric

#### **Ordre du jour** :

- 1 – Approbation du compte rendu du 8 avril 2022,
- 2 – Tarif du centre de loisirs
- 3 – Décision modificative sur le budget EAU 2022
- 4 – Redevance occupation domaine public 2022 GRDF
- 5 – Vente parcelle AE 273 Grande rue
- 6 – Personnel : frais de déplacement
- 7 – Pacte Territoire du département de l'Yonne
- 8 – Convention mise à disposition avec la SAFER
- 9 – Tarifs de la vente de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- 10 – Dossier ROY Patrick : réserve incendie
- 11 – Affaires et questions diverses

#### **1. Approbation du compte rendu du 8 avril 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

# COMMUNE DE LA CELLE SAINT CYR

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 03 juin 2022

### **2. Tarif du centre de loisirs**

Monsieur le Maire informe, qu'en raison de la date des vacances scolaires d'été, le centre de loisirs ouvre ses portes le vendredi 8 juillet, ce qui entraîne une journée supplémentaire et une nouvelle plage tarifaire. Il propose les tarifs suivants inchangés par rapport à l'an dernier :

Quotient familial	3 Semaines	Semaine	Journée	3 Semaines+1jour
QF inférieur à 670	171,00	63,00	14,00	182,50
QF de 671 à 1000	180,00	66,50	16,00	192,00
QF supérieur à 1000	190,00	73,00	18,00	202.67

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, la nouvelle grille tarifaire.

### **3. Décision modificative sur le budget EAU**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à un avoir sur une facture d'un administré qui a eu une fuite d'eau et qui nous l'a signalé en début d'année, il est nécessaire d'augmenter le montant prévu au compte 673, du budget EAU, pour effectuer le remboursement. La modification proposée est la suivante :

- Au compte 6078 : - 300€
- Au compte 673 : +300€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, monsieur le Maire à modifier le budget EAU pour effectuer le remboursement.

### **4. Redevance d'occupation du domaine public GRDF**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que GRDF verse une redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel sur notre collectivité qui donne lieu au paiement d'un redevance (RODP) conformément au décret n° 2007-606 du 27 avril 2007.

Le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public s'élève à 572.00 € pour l'année 2022.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte la proposition concernant la redevance d'occupation du domaine public par GRDF pour l'année 2022 et charge le service comptable d'éditer le titre correspondant.

## LA CELLE SAINT CYR

Séance du 03 juin 2022

### 5.Vente parcelle AE 273 Grande rue

Monsieur le Maire informe que la nouvelle propriétaire du bien situé 2 Ter Grande rue à Loivre est intéressée par l'achat de la parcelle AE 273 située devant sa maison, la superficie de cette parcelle est de 177 m<sup>2</sup>.

Monsieur le maire propose de vendre cette parcelle pour une valeur de 5000€, l'acquéreur prenant en charge les frais notariés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette vente, et autorise monsieur le Maire à signer l'acte et tous documents y afférents.

### 6.Personnels : frais de déplacement

Monsieur le Maire informe que MME Neguadi Patricia est allée passer un concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à Troyes. Ses frais de déplacement (autoroute, repas, ...) s'élèvent à 131.20€. Monsieur maire informe également que MME Chareau Géraldine fait des déplacements avec son véhicule personnel pour aller à la bibliothèque départementale à Auxerre, ses frais s'élèvent à 32.80€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte les remboursements des frais de déplacement des deux agents.

### 7.Pacte Territoire du département de l'Yonne

Monsieur le Maire expose au conseil municipal ce qu'est le Pacte territorial du département de l'Yonne. Le département de l'Yonne donne des subventions sur un certains nombres de projets. Les projets sont séparés sur deux grands ensembles dans le cadre de cette convention. Les, projets jusqu'à 200000€ HT pourront être financés directement par le département de l'Yonne ; ceux de plus de 200000€ HT devront être présentés par la communauté de commune du Jovinien. Les projets d'un coût inférieur à 5000€ HT ne rentrent pas dans le cadre de cette convention.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention Pacte territoire du département de l'Yonne pour demander des subventions pour financer les projets pour la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte que monsieur le Maire signe la convention avec le département de l'Yonne et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

## COMMUNE DE LA CELLE SAINT CYR

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 03 juin 2022

#### **8. Convention mise à disposition avec la SAFER**

Monsieur le Maire rappelle le point évoqué au dernier conseil municipal concernant la parcelle AK 10.

Monsieur le Maire a rencontré la SAFER qui propose une convention de façon à ce que l'attribution de la location de cette parcelle soit gérée par les services de la SAFER,

Cette convention est proposée pour une durée de 6 ans, et la SAFER versera un loyer annuel de 50€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAFER.

#### **9. Tarif Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison des travaux à venir sur le réseau d'eau potable de la commune, et étant donné qu'il n'y a plus de subvention sur le programme de l'agence de l'eau pour ce type d'interventions, il est nécessaire de faire une augmentation en juin 2022 (applicable au 1<sup>er</sup> Janvier le 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Monsieur le Maire propose de porter le tarif de l'eau de 0,90 € à 0,96€ et l'abonnement pour l'eau de 35 à 37€.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte ces augmentations.

#### **10. Dossier ROY Patrick : réserve incendie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par M ROY Patrick agriculteur à la Mothe. M ROY a installé des panneaux solaires sur son hangar et le SDIS lui demande d'installer une poche incendie pour pouvoir assurer le secours en cas d'incendie. M ROY demande une subvention aux communes de la Celle Saint Cyr et Béon pour pouvoir mettre cette poche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, n'autorise pas monsieur le Maire à attribuer cette subvention.

#### **11. Affaires et questions diverses**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- M le Maire propose au conseil municipal un séminaire le 17 et 18 septembre pour un bilan mandat et travailler sur l'organisation.
- Les élections législatives ont lieu les 12 et 19 juin, le planning pour tenir le bureau de vote a été envoyé aux membres du conseil municipal.
- PLUI : l'enquête publique est terminée et le dossier en cours d'instruction.



LA CELLE SAINT CYRSéance du 03 juin 2022

- Assemblée générale de la société du projet éolien aura lieu le 9 juin 2022 en visio conférence.
- La kermesse de l'école se déroulera le 26 juin et sera accompagnée par la distribution des dictionnaires pour les élèves de CM2.
- City stade, les dossiers de demande de subvention ont été expédiés. L'agence nationale du sport demande un planning d'occupation en supplément au dossier et on attend la réponse de la complétude du dossier de la préfecture.
- Ralph est en arrêt de maladie, le Maire voit pour le remplacer pendant la durée prévisible de son arrêt.

Monsieur Lesire demande si les bus pour le centre de loisirs sont prêtés cette année par la MFR, M DORA répond que non. ils seront donc loués.

M Le Maire relance M PAUVERT, concernant les devis pour les défibrillateurs.

M Rouxel demande si Vaussaige et Ruban ont le même tarif sur l'eau que la Celle Saint Cyr, monsieur le Maire répond que non, l'eau de Ruban étant facturée par son fournisseur, le syndicat des eaux de Verlin, et Vaussaiges est rattaché à Béo. La facturation du service de l'eau est indépendante du budget de la commune et que procéder autrement serait illégal.

M DORA informe qu'il a eu quelques remarques des habitants concernant les nuisances (surtout sonores) causées par les jeunes, et incite les habitants à parler avec eux.

M le Maire informe que la nouvelle secrétaire arrive le 1 juillet.

Mme GOUEDARD informe que Fleur de village organise la fête des plantes au foyer communal ce dimanche avec produits frais, jeux et vente de fleurs, arbustes, etc.....

Le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet : repas sur le marché à partir de 19h, retraite aux flambeaux à 22h, feu d'artifice à 23h suivi d'une soirée dansante, buvette.

Le 14 Juillet : pique-nique républicain, animation et jeux à partir de 12h

Fin de séance : 19 heures 30

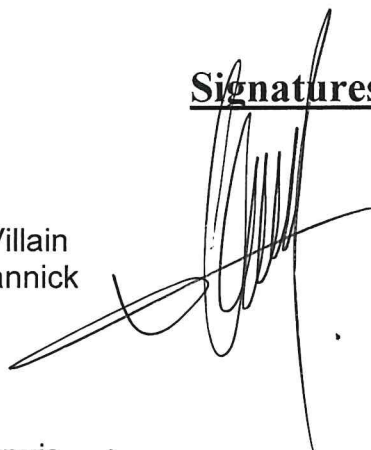
# LA CELLE SAINT CYR

Séance du 03 juin 2022

- 35-22 – Tarif du centre de loisirs
- 36-22 – Décision modificative sur le budget EAU 2022
- 37-22 – Redevance occupation domaine public 2022 GRDF
- 38-22 – Vente parcelle AE 273 Grande rue
- 39-22 – Personnel : frais de déplacement
- 40-22 – Pacte Territoire du département de l'Yonne
- 41-22 – Convention mise à disposition avec la SAFER
- 42-22 – Tarifs de la vente de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- 43-22 – Dossier ROY Patrick : réserve incendie

## Signatures

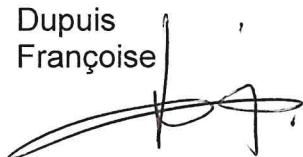
Villain  
Yannick



Rouxel  
Didier




Dupuis  
Françoise



Berthier  
Michel



Faro  
Laure



Vanhove  
Roland



Dora  
Sébastien



Lesire  
Frédéric

Pauvert  
Stéphane

Gouedard  
Marie-Hélène

